

ARRETE DE VOIRIE PORTANT REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

A2022-030

Le Maire de VICQ SUR MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu la demande de M. Julienne, gérant du camping Le Sablon, Hameau de la Mer, 50330 Vicq sur Mer pour acheminer 4 mobil-homes, à VICQ SUR MER le mardi 15 novembre 2022 et le mercredi 16 novembre 2022 de 8h00 à 12h00

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité publique pendant la livraison, les dispositions suivantes sont arrêtées :

Article 1 – M. JULIENNE est autorisé à faire livrer 4 mobil-homes au Camping Le Sablon, Hameau de la Mer à VICQ SUR MER le mardi 15 novembre 2022 de 8h00 à 12h00 et le mercredi 16 novembre 2022 de 8h00 à 12h00.

La circulation pourra être perturbée pendant la journée en fonction de l'heure de livraison réelle.

Article 2 – La mise en place de la signalisation sera à la charge et sous la responsabilité de M. JULIENNE. Le demandeur avertira les riverains par lui-même.

Article 3 – M. JULIENNE et le chef de la brigade de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vicq sur Mer, le 10 novembre 2022

Le Maire,
Richard LETERRIER

